



## Mise en service et contrôle périodique d'installations sous pression: appareils à vapeur, chaudières à condensation, autoclaves, centrifugeuses, citernes, récipients sous pression, ...

Vous souhaitez faire contrôler vos installations ? Vous soupçonnez une non-conformité de vos installations ? Vincotte contrôle les documents de construction ainsi que la sécurité de vos installations.

### Your tailor-made solution

Selon la législation régionale et/ou fédérale, certains équipements sous pression doivent être mis en service par un organisme spécifiquement reconnu/ accrédité.

### Contrôle des documents de construction

Les experts Vincotte vérifient vos documents de construction et évaluent leur niveau de satisfaction.

### Contrôle de la sécurité

Nos experts contrôlent la sécurité générale des installations :

- Contrôle des marquages
- Contrôle des distances de sécurité
- Contrôles des dispositifs de sécurité et de leur bon fonctionnement

### Your result

Grâce à ce service, vous vous assurez d'être conformes à la législation régionale et/ou fédérale applicable mais aussi que votre construction est satisfaisante et que l'installation peut être exploitée en toute sécurité.

### Please note

Avant le contrôle de nos experts, veillez à vérifier que vous avez obtenu un permis environnemental et conservez une copie pour le premier contrôle. Les experts Vincotte vérifieront que vous répondez aux conditions particulières.

### In which situation?

Ce service est destiné à tous les exploitants de ce type d'installations.